



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière
Que lors de la séance tenue le 05 décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2022-295 visant à modifier le règlement de lotissement 2010-117 dans le but de bonifier la contribution pour fins de parcs de 5% à 10%.

Que ledit règlement numéro 2022-295 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 11 janvier 2023;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2022-295 est entré en vigueur le 16 janvier 2023, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 16 janvier 2023;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2022-295 au bureau de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 31 janvier 2023.



Sylvie Champagne
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2022-295 Entrée en vigueur